

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

Nombre de Conseillers

•	En exercice	6
•	Présents	5
•	Votants	5
•	Absents	1
•	Exclus	0

Etaient présents:

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie
 Absente non excusée

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D-2023-01-004 SEANCE DU vendredi 13 janvier 2023 L'an deux mille vingt trois, à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur GUILLEMETTE Thierry a été nommée secrétaire de

Date de Convocation : 06/01/2023 Date d'affichage : 06/01/2023

<u>Objet : CASA Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement</u> collectif et non collectif.

En application de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, le transfert de la compétence en matière d'eau potable ou d'assainissement collectif et non collectif à la CASA est intervenu au 1er Janvier 2020.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans chaque comme ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissement publics de coopération intercommunale, le Maire présente au Conseil Municipal, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale.

AR Prefecture

006-210601076-20230113-D_2023_01_004-DE Reçu le 02/02/2023

Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif a été transmis à l'ensemble des Elus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'unanimité.

• PREND ACTE du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif transmis par la CASA.

Le Maire ARGENTI Alexis

AR Prefecture

006-210601076-20230113-D_2023_01_004-DE Reçu le 02/02/2023